Nations Unies A/AC.109/2012/SR.10

Assemblée générale
session

Documents officiels

Distr. générale
3 octobre 2012
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 10e séance
Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 juin 2012, à 10 heures

Président : M. Morejón. . . . . (Équateur)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme

Rapport du Comité spécial

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-38358 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Rapport du Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/AC.109/2012/CRP.1)

2. **M. Cousiño** (chili), s'exprimant en sa qualité de Président du groupe de rédaction, indique que, contrairement aux années précédentes, aucune réserve n'a été émise concernant le rapport. Les membres du Comité sont parvenus à un solide consensus sur les questions liées à la troisième Décennie internationale.

3. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que le Comité spécial souhaite adopter le projet de rapport du Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et l'annexer au rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

4. *Il en est ainsi décidé.*

Rapport du Comité spécial (A/AC.109/2012/L.14)

5. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que le Comité spécial souhaite adopter le projet de rapport consacré aux décisions concernant les questions d'organisation (A/AC.109/2012/L.14), qui suit la même structure générale que les rapports précédents.

6. *Il en est ainsi décidé.*

Organisation des travaux

7. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que pour présenter en temps voulu le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, et en accord avec la pratique établie, le Comité autorise le Rapporteur à soumettre directement son rapport à l'Assemblée générale.

8. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 10 h 30.